



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-272 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ZONE DE PRACHENET A SAINT CYR - CESSION D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR CORDIER**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération en date du 10 décembre 2019, Annonay Rhône Agglo avait délibéré afin de céder un tènement de 2 347 m² à Monsieur Rémy Cordier, sur la zone de Prachenet à Saint-Cyr.

Cette délibération spécifiait que l'acquéreur disposait d'une année pour concrétiser cette acquisition.

Pour des raisons liées à l'épidémie de la Covid-19, cette vente n'a pu être finalisée dans les temps.

La situation étant plus favorable, Monsieur Rémy Cordier, gérant de la SARL Cordier, souhaite concrétiser l'acquisition de cette parcelle afin d'y installer et développer son activité. Annonay Rhône Agglo a répondu favorablement à cette demande.

Il est donc proposé, de délibérer à nouveau afin de vendre à Monsieur Rémy Cordier, la parcelle cadastrée A 2064 d'une surface de 2 347 m², en l'état, aux mêmes conditions que lors de la précédente délibération, soit au prix de 20 € HT /m², pour un montant total de 46 940 € HT.

Il est précisé que la signature de l'acte devra intervenir dans un délai maximal d'un an à compter de la date de cette délibération, sauf accord exprès entre les parties.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-37,

VU la délibération du bureau communautaire BC-2019-449 du 10 décembre 2019,

VU l'avis de l'agence France Domaine en date du 2 juin 2022,

VU le plan ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CÈDE la parcelle cadastrée A 2064, zone de Prachenet, sur la commune de Saint-Cyr, d'une surface de 2 347 m², au prix de 20 € HT/m² soit un total de 46 940 € HT, à Monsieur Rémy Cordier, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement.

PRÉCISE que la signature de l'acte devra intervenir dans un délai maximal d'un an à compter de la date de cette délibération, sauf accord exprès entre les parties.

HABILITE Monsieur le Président à statuer sur cette dérogation et à signer toute pièce s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22
Affiché le : 12/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34193-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET